

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 69
Hebdos régionaux du Centre-du-Québec

Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness

DÉBUT DE L'AUDIENCE PUBLIQUE LE 18 JANVIER 2011

COMMUNIQUÉ

Québec, le 22 décembre 2010 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), dont le responsable est le commissaire Qussai Samak, tient la première partie de l'audience publique sur le *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness* par la MRC de L'Érable. L'audience publique aura lieu à compter du 18 janvier 2011 à 19 heures et se tiendra à L'Invernois enr., situé au 640 chemin Dublin à Inverness. Les séances se poursuivront les jours suivants, selon les besoins du public et de la commission.

UNE AUDIENCE EN DEUX PARTIES

1. S'informer

L'audience publique se déroulera en deux parties. En présence du promoteur et des personnes-ressources invitées dans le but de répondre aux questions des participants, la première partie permettra à la population et à la commission de s'informer sur le projet afin d'en prendre connaissance et de mettre en lumière tous ses aspects.

2. S'exprimer

À l'occasion de la deuxième partie de l'audience publique, qui débutera le 15 février 2011, au même endroit, la commission recueillera l'opinion et les suggestions du public. Elle entendra alors toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désire s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Le rapport du BAPE sera remis au plus tard le 9 mai 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand. Par la suite, le ministre dispose de 60 jours pour rendre public le rapport.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les documents relatifs au projet sont mis à la disposition de la population au bureau de la municipalité d'Inverness, situé au 1799 route Dublin à Inverness.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec

à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, ainsi que dans le site Web du BAPE à l'adresse www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

La MRC de L'Érable souhaite aménager un seuil en enrochement afin de rehausser le niveau du lac Joseph d'environ 38 cm au moment de l'étiage estival, ce qui restituerait les niveaux d'eau originels. Ce seuil, d'une largeur de 50 m et d'une hauteur de 3 m, serait situé en amont de la confluence de la rivière Bécancour et du ruisseau Bullard, à l'intérieur des limites de la municipalité d'Inverness. La base du seuil se situerait à une profondeur minimale de 1 m sous le lit de la rivière et tous les ouvrages reposeraient sur des géotextiles.

Les ouvrages seraient construits à l'abri de batardeaux en enrochement. Un chemin d'accès présent du côté gauche de la rivière serait prolongé afin de permettre à la machinerie de se rendre au site des travaux. Toutes les opérations nécessiteraient environ 1 250 m³ de matériaux d'enrochement en provenance d'une carrière existante et généreraient près de 800 m³ de déblais venant du lit de la rivière qui devraient être transportés par camions jusqu'au site prévu à cette fin. Finalement, les superficies des milieux terrestres ennoyés totaliseraient environ 209 199 m².

Pour plus ample information, vous pouvez communiquer avec Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ou avec Marie-Claude Tanguay, conseillère en communication, en composant le 418 643-7447 ou, sans frais, le 1 800 463-4732. Vous pouvez également joindre la commission par courrier électronique à l'adresse suivante : lac-joseph-inverness@bape.gouv.qc.ca.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique.

Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Pour donner suite aux demandes d'audience publique qui ont été transmises au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs par les citoyens, groupes, organismes ou municipalités, le président du BAPE, M. Pierre Renaud, a reçu le mandat de former une commission d'enquête et de tenir une audience publique sur le *Projet de restauration du seuil naturel du lac Joseph à Inverness*.